



Secours mes médiathèques

« Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle »
(art.4 de la Charte des Bibliothèques)

Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'en sera-t-il demain ?

Depuis sa mise en place, le contrôle du passe sanitaire, effectué par les personnels des médiathèques, pèse sur la gestion du quotidien et percute le fondement même des missions des bibliothèques publiques, à savoir : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.* » (art 3. de la Charte des Bibliothèques)

A partir du 30 septembre, les 12-17 ans seront contraints de présenter un passe sanitaire pour accéder aux médiathèques !

Afin de sensibiliser et d'informer les usagers sur cette atteinte à l'égalité d'accès pour tous à la lecture, les agents des Médiathèques se mobilisent:

**Sur le parvis de la Médiathèque Louis Aragon
Mercredi 29 septembre 2021
de 11h30 à 14h**

Conscient de ses obligations professionnelles et conformément à la Charte des Bibliothèques, le personnel souhaite que cette tâche ne lui soit plus dévolue et exprime son soutien pour un accès à la culture pour tous.